

# Un engagement réciproque

## Engagements du bénéficiaire :

- Participer activement à l'accompagnement social proposé
- Être acteur de son projet de logement
- Collaborer avec l'équipe dans une logique de co-construction
- Développer, à son rythme, les compétences pour une gestion autonome du logement

## Engagements de l'association Vivacité :

- Mettre en œuvre un accompagnement social personnalisé, jusqu'à 12 mois
- Adapter les actions aux besoins de chaque personne
- Mobiliser les ressources utiles pour favoriser la stabilisation
- Respecter la confidentialité et garantir un accès au dossier sur demande

**Un engagement réciproque basé sur la confiance, l'écoute et le respect mutuel, visant à sécuriser la situation résidentielle et à redonner les moyens d'agir durablement.**



# Lieux d'intervention



# Contacts

Responsable Pôle Accompagnement et Formation : Christelle Bouron 07.57.42.54.83  
ou par mail [christelle.bouron@vivacite.org](mailto:christelle.bouron@vivacite.org)

site internet : <https://vivacite.org/>



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# Vivacité FNAVDL Maintien



VIVACITÉ est une association implantée à Marseille, engagée dans le développement social et urbain des territoires en lien étroit avec les habitants, les acteurs publics et les bailleurs sociaux. Forte de son expertise en ingénierie sociale, elle conçoit et met en œuvre des démarches innovantes pour renforcer le pouvoir d'agir des populations, lutter contre les inégalités et accompagner les transitions sociales et territoriales. Dans ce cadre, VIVACITÉ porte le dispositif FNAVDL.

En combinant des actions "d'aller vers" et de "ramener vers" les droits communs, l'intervention FNAVDL de VIVACITÉ mobilise une équipe pluridisciplinaire pour prévenir les expulsions, sécuriser les parcours résidentiels et favoriser l'inclusion sociale durable

# Rappel FNAVDL

Le FNAVDL (Fond National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement) est un dispositif national financé par l'État, afin d'aider les personnes en grande précarité à accéder ou se maintenir dans un logement (Accès & Maintien).

L'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL) est une aide fournie à un ménage rencontrant un problème de maintien dans un logement, en raison de difficultés financières, de difficultés d'insertion sociale ou d'un cumul des deux.

Le FNAVDL fonctionne via un réseau de partenaires publics et privés, dont les bailleurs sociaux, les collectivités locales et les associations. Les personnes ou familles éligibles peuvent bénéficier de cette aide sous certaines conditions, après évaluation de leur situation par les acteurs sociaux impliqués dans le processus.

L'intervention de Vivacité consiste en la mise en place d'un accompagnement social personnalisé pour prévenir les risques d'expulsion :

- Résorption de dettes
- Mise en place d'un plan d'apurement
- Médiation
- Soutien administratif
- Accompagnement global : santé, emploi, soutien éducatif...
- Co-construction du plan d'action avec le bailleur en 3 étapes (diagnostic initial, bilan semestriel et de fin de parcours)

## Publics visés

Personne isolée ou famille à partir de 18 ans vivant dans le département des Bouches-du-Rhône, locataire d'un bailleur social et présentant des difficultés locatives.

## Orientation

**Le bailleur social doit  
envoyer la fiche  
d'orientation au  
responsable de Pôle**

## Nos missions

Un accompagnement global de 8 à 16h par mois pour une durée maximale de 12 mois.

Entretiens à domicile, au bureau ou accompagnements physiques dans les services concernés.

Rendez-vous parfois accompagnés vers des partenaires spécifiques.

Travail en étroite collaboration avec le bailleur afin d'optimiser les démarches de maintien dans le logement (rétablissement de la situation locative)

## Procédure

